

N/REF : 31/07/2026 11H21 C:000003 I:80260
V/REF : AC/C52067
V/Email reçu le Vendredi 31/07/2026 à 11H21

AIGUILLON CONSTRUCTION
Service Comptabilité
60 AVENUE DU CANADA
CS 50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. BSQ
IMMEUBLE : LA BISQUINE -BSQ
1/3, RUE GABRIEL GERMAIN
.
35000 RENNES

Rennes, le 17 Aout 2026

Référence Marché: 024054-PBS-005
LOCALISATION : 5 RUE GABRIEL GERMAIN - M PRODAULT GILDAS 06 95 24 76 44
LOGEMENT N° 103919, PORTE N°05, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 6
MOTIF : REMPLACEMENT ABATTANT WC
Donneur d'ordre : Mme S ALI MOHAMED

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 05/08
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
FOURNITURE ET POSE D'UN ABATTANT WC
CONTRÔLE BONNE INSTALLATION
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : NR COMPTE RENDU ENVOYÉ LE 12/08/26 A 15H58 SALIMOHAMED@AIGUILLON.COM

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL068-FP.Abattant WC double yc détart.	1	43,22	43,22
	TOTAL H.T.			43,22
	T.V.A. a 10,00%			4,32
	TOTAL T.T.C.En EURO			47,54

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 30 Septembre 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.